



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CAT et ateliers proteges

Question écrite n° 57306

Texte de la question

M Maurice Briand signale a M le secretaire d'Etat aux handicapes l'insuffisance du nombre de places en CAT et en ateliers proteges. En effet, en depit des creations annoncees pour 1992 et 1993, de nombreuses demandes ne pourront etre satisfaites. Aussi, il lui demande quelles dispositions il entend prendre afin d'ameliorer cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement, conscient de l'importance des besoins des personnes handicapees, a mis en oeuvre en 1990 deux plans pluriannuels destines a ameliorer les capacites d'accueil dans les structures de travail protege et dans les etablissements medico-sociaux destines aux personnes les plus gravement handicapees. 14 400 places nouvelles de travail protege, dont 10 800 places de centres d'aide par le travail et 3 600 places d'ateliers proteges seront creees entre 1990 et 1993. 4 840 places nouvelles de maisons d'accueil specialisees seront creees sur la meme periode. Un effort sans precedent a donc ete consenti par le Gouvernement depuis 1990 pour ameliorer l'accueil des personnes handicapees dans des structures de travail protege, centres d'aide par le travail et ateliers proteges. Il apparait aujourd'hui necessaire de prolonger cet engagement pour repondre plus precisement a l'attente des personnes handicapees et de leur famille. L'un des soucis majeurs qui doit guider cette planification est en effet d'assurer une meilleure repartition de l'offre afin de permettre aux personnes handicapees de trouver une structure adaptee a leurs besoins a proximite de leur lieu de residence ou celui de leur famille. C'est pour relayer cette action qu'a ete decidee la mise a l'etude d'un nouveau plan d'equipement destine a promouvoir cet objectif de reequilibrage et de favoriser le developpement de projets innovants, notamment en termes d'insertion et d'accompagnement social des personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Briand Maurice](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57306

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : handicapes

Ministère attributaire : handicapes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2016